



MEILLEURS VOEUX 2021



Salinoise, Salinois,

En ce début de mandat, nous avons voulu avec ce nouveau bulletin, répondre à une simple question: quels sont les services que la mairie peut vous apporter? Vous trouverez donc dans les pages suivantes de nombreuses informations sur l'action des services municipaux œuvrant pour l'intérêt général des Salinois.

La période qui vient de s'écouler a, une nouvelle fois, été difficile: la reprise de l'épidémie et un nouveau confinement sont venus stopper de nombreuses activités et renforcer l'isolement des plus vulnérables. La mairie a été entièrement mobilisée: activation de la cellule d'écoute des personnes âgées isolées, livraison des courses, guide du confinement avec les coordonnées des commerçants et artisans, co-financement d'un site internet pour vendre les produits de nos commerces. Nous souhaitons que 2021 voie la fin de cette période compliquée pour de nombreuses personnes et activités.

Cet automne, l'équipe municipale a été totalement impliquée pour trouver une issue à notre problématique notamment financière de 1,2 million d'euros sur le budget des thermes en raison de la Covid. L'action de nos parlementaires jurassiens conjuguée à nos efforts doivent nous permettre d'obtenir des compensations de l'Etat au même titre que les entreprises.

Liées à ces difficultés financières, les conditions ne sont pas réunies pour assurer la mise en œuvre de notre projet municipal dans l'immédiat. Nous assumerons donc dans un premier temps la réhabilitation de l'îlot Princey, résultat d'un montage incohérent et couteux de nos prédécesseurs. Notre volonté est aussi d'améliorer l'accueil des touristes, pour cela des investissements sont nécessaires comme pour l'escalier du Puits à Grey afin d'assurer un meilleur fonctionnement de la Grande Saline. Puis, pour tous les Salinois, nous engageons un réel effort sur la voirie communale. Enfin, il est devenu indispensable de mener un plan pour la mise aux normes de notre réseau d'assainissement. La municipalité développe donc dès cette année des engagements forts pour notre ville.

Pour ce mois de janvier, malheureusement la situation sanitaire ne permet pas d'organiser la traditionnelle cérémonie de vœux aux Salinois. Alors pour cette nouvelle année 2021 qui commence, je m'associe à l'équipe municipale pour souhaiter à chaque Salinoise et Salinois nos meilleurs vœux à travers ce bulletin municipal. Que ce nouvel an soit pour vous gage de bonne santé, de joies partagées et réussites dans vos projets.

Michel CETRE, Maire

Sommaire

Edito du Maire	page 2
Point d'étapes sur l'action municipale	page 3
Projets en 2021	page 4
Les services municipaux	page 5-15
La Police Municipale	page 5
Urbanisme - élections - recensement	page 6
Etat civil - cimetière - inscriptions écoles	page 7
Animation - culture - communication	page 8
Les services techniques	page 9
Le Centre Communal d'Action Sociale	page 10
Les écoles	page 11
ThermaSalina	page 12
Grande Saline	page 13
Revitalisation	page 14
Les services internes	page 15
Une ville riche de ses associations	page 16
Zoom sur le Théâtre du Verseau	
Zoom sur le Badminton	
Une ville qui se développe	page 17
Zoom sur la pâtisserie JACOULOT	
Zoom sur le métier d'éthiopathe	
Zoom sur l'OMS	page 18
Information «proximité»	
Parole aux minorités	page 19
Agenda	page 20
Calendrier collecte des ordures et du tri	

Mentions légales

Mairie de Salins-les-Bains
 Place des Alliés et de la Résistance
 39110 SALINS LES BAINS
 Tél. : 03 84 73 10 12
 courriel : mairie@mairie-salinslesbains.fr
 Directeur de la publication : Michel CETRE, Maire
 Conception, mise en page et graphisme : service communication
 Rédaction : services municipaux et élus
 Dépôt légal : janvier 2021
www.mairie-salinslesbains.fr

suivez l'actualité de la commune sur notre page facebook

www.facebook.com/MairieSalinsLesBains

Point d'étape sur l'action municipale



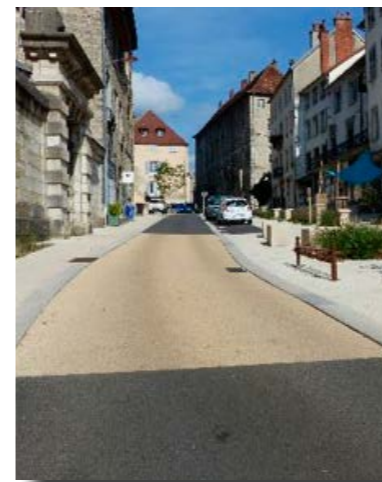
La découverte d'une dette importante pour la commune.

Nous présentions les difficultés liées au portage financier de l'Etablissement Public Foncier (EPF) engagé par nos prédécesseurs. Mais la découverte des frais de l'acquisition des appartements de l'îlot Princey et de la Tour Oudin fragilise considérablement les investissements futurs de la commune. En effet, si l'on part d'une surévaluation de ces biens, on y ajoute les différents frais de notaire, les frais de portage et le paiement des taxes foncières, l'addition devient lourde. Prenons par exemple la Tour Oudin, si elle ne trouve pas preneur d'ici 2027 elle coutera plus de 220 000 € aux Salinois alors que l'EPF l'a achetée 165 000€ !



Assurer l'entretien courant du patrimoine salinois.

L'église Saint Maurice voyait pousser des arbres entre ses pierres. Il était temps d'intervenir et de dévégétaliser cet édifice pour éviter que les racines ne provoquent trop de dégâts. Nous sommes donc vigilants sur le suivi de ce patrimoine afin qu'il ne se dégrade pas plus. Des interventions ponctuelles sur le toit interviendront pour mettre l'édifice hors d'eau.

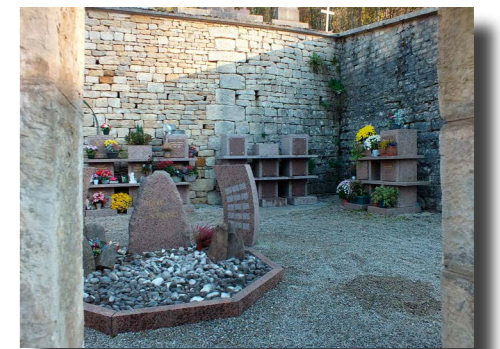


Réaménagement de la rue de la Liberté.

Sur la demande d'habitants et de commerçants et comme nous l'avons promis, les opérations de réaménagement de la rue de la Liberté ont débuté. Ce seront 10 places de stationnement qui seront créées, des vrais bancs seront installés, les panneaux mal situés seront déplacés et les horaires des arrêts minute seront adaptés à l'activité commerciale. Les nombreux blocs ont été réutilisés pour empêcher l'intrusion de véhicules béliers sur la place du Pardessus qui accueillera ainsi les manifestations en toute sécurité. Reste la question de la fontaine qui ne coule pas... les services techniques travaillent à une solution pour que l'eau jaillisse enfin.

Columbarium

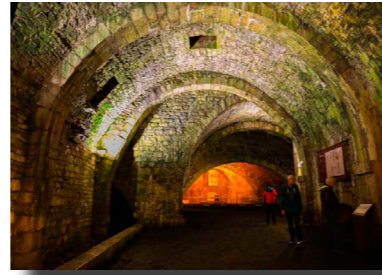
La crémation est de plus en plus sollicitée par les familles, un nouveau columbarium a donc été installé courant décembre, il va permettre ainsi de répondre à une réelle demande pour que chacune et chacun ait le choix de sa sépulture.



Nos projets en 2021

► Escalier du puits à Grey

Depuis plusieurs années l'escalier qui descend dans la galerie n'est plus utilisable par le public avec des conséquences importantes sur le circuit des visites et la gestion des nombreux touristes qui viennent découvrir notre site UNESCO. Il faut donc rapidement restaurer cet accès pour ne pas handicaper la Grande Saline plus longtemps. Dès cette année, des travaux conséquents seront donc entrepris, un « parapluie » viendra recouvrir le chantier durant plusieurs semaines afin que les entreprises interviennent. Ce chantier bénéficiera d'un taux de subvention élevé avec l'intervention d'un mécène.



► Réhabilitation îlot Princey



La nouvelle équipe municipale a pris en main ce dossier délicat bien malgré elle. L'acte de vente signé entre l'ancienne majorité et le nouveau propriétaire de la Visitation oblige la commune à céder 30 places de stationnement sur le nouvel espace public né de la destruction de l'îlot d'ici 2022. Il faut donc activement détruire ces bâtiments qui pour certains présentent des risques importants, mais plusieurs freins existent :

- Les biens aux extrémités n'ont pas été rachetés, il faudra ainsi assurer la stabilité de ceux-ci tout en détruisant l'intérieur de l'îlot.
- Aucun diagnostic amiante n'a été réalisé.
- Ce n'est pas 60 places promises initialement qui peuvent être réalisées mais seulement 40, il n'en restera donc plus que 10 pour les riverains.
- Les bâtiments de l'îlot Princey achetés par l'EPF pour le compte de la commune

n'appartiennent pas encore à cette dernière, il faudra lui racheter 1,5 million d'euros d'ici 2027.

Enfin, le coût des travaux autour de 1,5 million d'euros va profondément affecter la capacité d'investissement de la commune remettant en cause le planning des investissements que nous avons souhaité réaliser dans notre projet municipal. Assumer les erreurs des autres n'est pas toujours simple, la commune s'est donc attachée les services du SIDEC pour mener au mieux ce projet.

► Réinvestir dans notre système d'assainissement

Notre réseau d'assainissement ne répond plus aux exigences environnementales pour permettre la préservation de notre cadre de vie. En effet, trop d'eau pluviale passe par ce réseau arrivant à la station d'épuration. Lors de pluies importantes, le surplus arrivant au bout de réseau est rejeté dans le Furieuse. Devant cette situation, si la commune ne fait rien, elle sera soumise à des taxes supplémentaires. Il faut donc dès maintenant débiter l'investissement sur notre réseau des eaux usées. Sur 6 ans, il faudra investir 6 millions d'euros progressivement. Nous ferons le maximum pour bénéficier de financements publics afin de ne pas trop alourdir la facture d'eau des salinois.



► Investissement routier

La commune s'engage à hauteur de 50 000 euros tous les ans sur la voirie communale. Pendant trop longtemps, cet entretien n'a pas été une priorité. Un plan pluriannuel d'amélioration des rues de Salins est donc engagé pour les 6 années à venir. Les premiers chantiers débiteront dès 2021.

Cet engagement financier sur l'entretien n'empêchera d'ailleurs pas des projets d'investissement plus importants sur certains secteurs de la ville où l'entretien classique ne sera pas suffisant.

La Police Municipale

Le service de Police Municipale est un véritable service de proximité, mais qui est, à contrario, peu connu dans ses missions. Il est temps de sortir de la discrétion et que vous soient présentés les services offerts à la population.

Loin de cette image d'Épinal, qui aide à penser que la Police Municipale ne fait que la sortie des écoles, et verbalise en centre-ville, c'est en fait, un tout autre regard qu'il faut porter.

Les policiers municipaux au nombre de trois, dont un Chef de Service, sont sous la responsabilité direct du Maire et de L'Adjoint à la sécurité M. Alain BERTRAND. Ils sont renforcés par un agent supplémentaire l'été.

La Police Municipale a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Derrière ce texte se cachent bien d'autres services distribués à la population salinoise.

La réception du public se fait chaque matin au bureau de la Police en Mairie, où diverses doléances trouvent une écoute et des solutions, (remise de bordereaux de remboursements, attestations d'accueil pour les étrangers, dossier de visites médicales pour les permis poids lourds, mais aussi les autorisations temporaires du domaine public qui sont également prises en compte par le service).

Ce sont plus de 330 arrêtés par an, que les policiers établissent (à la signature du Maire) afin de faire respecter vos libertés (travaux ; déménagements ; activités sportives et animations sur la voie publique ; buvettes ; fermetures tardives des débits de boissons ; stationnements ; circulation ; ventes au déballage ; détentions de chiens catégorisés...).



Alain BERTRAND - Adjoint au Maire en charge de la sécurité

Vous avez, dans l'article de présentation un condensé de l'emploi de la police dans le cadre communal. Elle assoit le respect des pouvoirs de police administrative du maire au nom de la commune.

La fonction d'adjoint à la sécurité est de mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de sécurité, d'impulser la politique sécuritaire décidée par l'équipe municipale, de soutenir les projets à la commission sécurité en les proposant en débat au Conseil municipal. De porter les projets de services des acteurs de la sécurité communal, en leur assurant des moyens conformes aux exigences afin de développer les actions de proximités en toute sécurité...

D'autres gestions sont prises en considération par la Police comme les périls, les enquêtes administratives, la gestion des taxis et la partie délicate de la Police funéraire.

La Police Municipale participe à la coproduction de sécurité communale, et grâce à une convention de coordination, elle travaille en étroite relation avec la Gendarmerie. On retrouve le service de Police lors d'accidents, pour le secours à victimes en attente des pompiers, mais également lors de recherches de personnes, de découvertes de cadavres, de surveillances de sites sensibles et de manifestations. Les policiers municipaux de Salins sécurisent également les hélicoptages, les convois...

Les policiers municipaux à la demande du rectorat sont « observateurs qualifiés » lors de la PPMS-AI (Plan Particulier de Mise en Sécurité - Alerte Intrusion) dans les écoles primaires, sous la responsabilité de l'Académie de Besançon.

Deux nouvelles fonctions viennent encore gonfler l'activité de ce service :

- La lutte contre les violences conjugales, où l'accueil et les conseils d'ordre administratif ou judiciaire seront les missions principales du service de police auprès des victimes.

- ALERTE SMS, la gestion incombe aussi au service de Police, qui transmet en temps réel les informations sur les alertes impactant la vie salinoise (la COVID, les vigilances météo, accidents...).

Permanence du lundi au samedi de 9h à 11h

En relation permanente avec le chef de la police, et les services du département afin de suivre l'efficacité des services de sûreté publique, la conformité et le suivi administratif des bâtiments recevant du public, la sécurisation des rassemblements sur la voie publique, de la conformité des moyens en eau pour la défense incendie...

Dans les prochains mois, des actions vont être engagées, sur la circulation, la vitesse, le stationnement, la protection des piétons et des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de la ville, le retournement des camions avenue Aristide Briand... Mais aussi une refonte du PCS (plan communal de sauvegarde) avec la création d'une réserve communale de la sécurité civile. Tout au long de l'année, sur l'écho de Salins, nous reviendrons plus précisément sur les projets développés.

Chef de service de la Police Municipale - Fabrice OLIVIER - 03 84 73 76 25 - policemunicipale@mairie-salinslesbains.fr

Urbanisme

A Salins-les-Bains, comme partout ailleurs, constructions et aménagements doivent se faire dans le respect de règles précises en matière d'urbanisme (hauteur, densité, implantation par rapport aux voisins...) afin de garantir un développement harmonieux et cohérent du paysage urbain.

Ces règles sont définies, entre autres, par le Plan Local d'Urbanisme, il est donc fortement recommandé de s'informer auprès du service Urbanisme avant d'entreprendre tous travaux quels qu'ils soient, d'autant que toutes constructions, y compris celles de faible importance (abris de jardin, vérandas ou même clôtures) sont, en règle générale, soumises à autorisation.

Vous pouvez également y venir pour consulter le cadastre, le Plan local d'urbanisme, document de référence en matière de droit du sol.



Serge MARTINS - Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme

Le service urbanisme est l'interlocuteur privilégié pour vous aider de même qu'il peut vous conseiller dans vos démarches, vous préciser, en fonction de votre projet, la procédure à suivre, le nombre de dossiers à déposer, l'évaluation de la durée de l'instruction de votre dossier.

Élections



Pour participer aux élections politiques : il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire, en mairie ou sur internet.

Clément FORÊT - Adjoint au Maire en charge des Affaires Générales

Voter est un droit fondamental pour que vive notre démocratie, mais c'est aussi un devoir afin que nos représentants prennent des décisions en toute légitimité. La mairie est à la base de cette vie démocratique en recevant les nouveaux inscrits sur les listes électorales, en assurant l'organisation des jours de scrutin. Nous ne pouvons que vous inciter à participer au processus républicain.



Recensement

Les garçons et filles de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès 16ans. Pourquoi ? Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Conduite...), pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté et pour l'inscription d'office sur les listes électorales.



Françoise BOUILLET - Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse et de la Proximité

Les jeunes seront les décideurs de demain.

Nous devons les faire participer aux décisions qui les concernent et les impliquer dans la vie associative, culturelle, sportive et environnementale de la ville. La jeunesse est notre richesse pour le futur.

Formalités administratives

Acte d'état civil

La délivrance d'un acte d'état civil de naissance, de mariage, ou de décès se fait soit par courrier, par fax, par mail, ou directement à l'accueil de votre mairie sur présentation d'une pièce d'identité.

Déclaration d'un acte d'état civil

Naissance, reconnaissance d'un enfant, décès se dressent sur présentation de pièces justificatives.

Second livret de famille

Il est possible de le demander dans le cas d'une séparation, de perte ou de vol.

Célébration de mariage civil, Pacte Civil de Solidarité

Les administrés peuvent retirer les dossiers concernés directement en mairie.



Cimetière

Ont le droit d'être inhumées dans le cimetière Saint Roch les personnes décédées sur les communes de Salins-les-Bains et de Bracon quel que soit leur domicile, les personnes domiciliées dans ces deux communes, quelque soit le lieu de leur décès, les personnes non domiciliées sur ces deux communes mais y ayant droit à une sépulture de famille.

Tarifs 2020

Pour l'achat d'une concession pleine terre

- 15 ans : 300 euros

- 30 ans : 500 euros

Pour l'achat d'une case de columbarium ou son renouvellement :

- 15 ans : 510 euros

Pour le renouvellement d'une concession pleine terre

- 15 ans : 170 euros

- 30 ans : 312 euros



Clément FORÊT - Adjoint au Maire en charge des Affaires Générales

La mairie est l'administration de proximité. Ses agents sont les premiers à recevoir les Salinois pour déclarer les joies (naissances, reconnaissances, PACS et mariages) ou encore les peines lors des décès. Les actes administratifs courants indispensables sont une des missions principales de la Mairie, vous trouverez toujours un accueil professionnel et efficace dans ces démarches.

► Le service culture

Ce service participe à l'élaboration de projets culturels en lien avec des partenaires associatifs et autres.

Il gère aussi la Salle Culturelle Notre Dame pour des événements propres à la commune et permet aux associations l'utilisation d'une grande salle pour l'organisation d'événements rassemblant plus de 200 personnes. A titre informatif, cette structure est louée ou mise à disposition une vingtaine de fois par an.



concert de l'Ensemble Orchestral du Jura



Animation enfants pendant le Marché de Noël

► Le service animations

Ce service organise des événements publics et des événements propres à la collectivité. Il est un maillon indispensable pour la mise en oeuvre et la réussite de très nombreuses manifestations aussi diverses que variées.

► Le service communication

Afin d'atteindre potentiellement un très large public, la commune est dotée d'outils de communication :

- un site internet www.mairie-salinslesbains.fr,
- une page officielle facebook : www.facebook.com/MairieSalinsLesBains
- l'envoi de newsletters à environ 1200 personnes annonçant les événements se déroulant sur notre commune

Ceux-ci viennent en complément des autres moyens de communication existants tels que le panneau lumineux, le bulletin trimestriel et les panneaux d'affichage.

Clément FORÊT - Adjoint au Maire



Faire que Salins soit une ville vivante ! C'est notre objectif en déployant avec les associations une offre culturelle pour tous les publics. Concerts, festivals, expositions sont autant de projets que porte le service culture.

Pour renforcer l'attractivité de Salins et faire vivre nos quartiers, le service animation organise des événements à destination des habitants et des personnes de passage à Salins, concerts d'été, marché de Noël, concours divers... nous vous attendons nombreux lors de ces manifestations.

Enfin, pour que les Salinois connaissent tous ces événements, la vie de leur ville et la politique municipale, nous avons fait le choix de publier un bulletin trimestriel des plus complets. Actions municipales, vie des associations, vie économique, agenda des manifestations sont les grands thèmes que vous découvrez dans l'écho de Salins. Vous pouvez également retrouver les informations municipales sur notre site internet et notre page Facebook.



Françoise BOUILLET - Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative et de la Proximité
Malgré la situation sanitaire, nous avons mis en place des moyens pour être à l'écoute et communiquer avec les Salinois (Allo mairie, permanences du samedi, l'écho de Salins...). Des échanges plus structurés avec des référents de quartier seront mis en place dès le retour à une situation sanitaire normale. Il en sera de même quant aux actions que nous pourrions mener avec les Associations.

Agent en charge de ces dossiers : Emilie MARAUX / animation@mairie-salinslesbains.fr / 03 84 73 84 74

► A quoi servent les services techniques ?

Les services techniques sont essentiels pour notre ville, les agents assurent plusieurs missions indispensables. Pour illustrer ces différentes tâches, vous trouverez ci-dessous quelques exemples de la mobilisation des services techniques.

Assurer la propreté de la ville: passage régulier de la balayeuse, le relevé des 77 papiers dans Salins et approvisionnement des 32 canicottes, nettoyage des cours des écoles et des différents espaces publics de la ville, désinfection du mobilier urbain, passage de l'épaveuse...



Assurer les travaux de maçonnerie: pose de mâts à drapeaux aux monuments aux morts, pose de barrières pour sécuriser une terrasse rue de la République et des escaliers des Sires du Poupet, pose de grillage route de Gouailles, bordures routes de Champagnole, reprise des marches escalier du cimetière, reprise du trottoir rue Charles David, pose de tuyaux pour récupérer les eaux pluviales Salle Notre Dame, reprise des panneaux de stationnement et pose de bancs rue de la Liberté, pose de poubelles suite à des actes de vandalisme...

Assurer la qualité des espaces verts: tondre les différents espaces verts, désherber les espaces publics (en particulier le cimetière 150 heures de travail), élaguer le patrimoine arboricole dans la ville, entretenir la qualité du fleurissement (plus de 1000 heures de travail dont l'arrosage).



Assurer l'animation de la ville : ce sont 300 heures consacrées aux déplacements et montages des chapiteaux avec la fourniture de bancs et de chaises pour les événements des associations et du service animation municipal.

Assurer l'entretien des locaux communaux: réfection d'une salle de l'école maternelle Chantemerle.

Assurer la sécurité sur la voirie : ce sont 355 heures pour rafraîchir la peinture routière.

En 2021, les services techniques assureront encore de nombreux travaux avec une action particulière sur l'entretien de la voirie dans plusieurs secteurs, le remise en eau des fontaines, le passage de lamier afin de couper les branches qui penchent sur la voie publique, un nouveau fleurissement de la place des Alliés, la sécurisation du Parc des Cordeliers...



Serge MARTINS - Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Travaux
Chaque jour les services techniques sont à pied d'oeuvre pour assurer l'entretien courant de la ville et les petits travaux et aménagements grâce à une équipe complémentaire et polyvalente. Un soin particulier est apporté au fleurissement et au patrimoine arboricole.
Nous comptons sur le civisme de tous les Salinois pour que notre ville reste propre et agréable pour ses habitants et ses visiteurs.

Agent en charge de ces dossiers : Stéphane GUILLOT / s.guillot@mairie-salinslesbains.fr / 03 84 37 91 54

► Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est un établissement public qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

C'est une structure de proximité à l'attention de l'ensemble des administrés de la ville de Salins-les-Bains.

Son rôle est d'accueillir les administrés en vue de les informer, les accompagner sur des démarches liées à la vie quotidienne, ou les orienter auprès du partenaire adapté.

Pour proposer un service de qualité et répondant aux besoins de chacun, le C.C.A.S travaille en partenariat avec des interlocuteurs spécialisés : avec les autres C.C.A.S du territoire, les associations locales, la Maison France Services, le Département du Jura, le dispositif 115 ...

Concrètement, quelles actions sont proposées ?

En cas de difficultés, le C.C.A.S peut vous recevoir pour réaliser une analyse globale de votre situation, vous accompagner et vous soutenir dans les démarches liées à votre vie quotidienne.



Au-delà de l'accompagnement personnalisé, des temps collectifs sont également organisés pour aborder des thèmes de la vie quotidienne, tels que l'alimentation et l'activité physique et les premiers secours sur l'année 2021 !

Par le biais de son réseau de proximité, le C.C.A.S propose des visites de convivialité auprès des personnes âgées de plus de 65 ans. Ce service est gratuit et permet d'échanger, de jouer à des jeux de société, de se balader ... Un agent se déplace à votre domicile ou vous contacte régulièrement par téléphone.

Sur le plan collectif, le C.C.A.S organise des actions destinées aux personnes de plus de 60 ans : prochainement, la sécurité routière, l'initiation à la tablette tactile, l'activité physique adaptée et les médecines alternatives...

BON A SAVOIR : Le C.C.A.S dispose d'un registre nominatif communal !

Ce registre permet d'apporter conseils et assistance aux personnes isolées, lors d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid) par téléphone ou par le biais de visite à domicile.

Si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à prendre contact auprès du C.C.A.S. Également, si vous êtes témoin d'une personne en difficulté, merci d'en informer les services.



Chaque fin d'année, le C.C.A.S offre un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 80 ans ! Cette année, les colis ont été confectionnés exclusivement à base de produits locaux.



Marcelle GENIN - Adjointe au Maire en charge du social et des aînés et vice-présidente du CCAS

Le C.C.A.S est là, avec une écoute attentive et bienveillante, pour accompagner tous les salinois : jeunes, familles, personnes âgées ... Les projets et les aides mis en place par celui-ci sont débattus par le conseil d'administration qui est un collectif actif, par la présence d'associations locales et d'élus de terrain.

Permanence les mercredis matin de 9h30 à 12h dans le bureau du CCAS

► Les écoles salinoises

La Commune a une place importante au sein de la scolarité des élèves de la maternelle à la terminale.

Tout d'abord, avec la gestion des écoles maternelles et publiques de la Ville, la collectivité est propriétaire des locaux et gère :

- les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles,
- les personnels non enseignants, soit 8 agents communaux (chef de cuisine, aide-cuisinière, chargée de propreté des locaux et d'assistance des enfants, agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

La Commune est également présente à chaque conseil d'école, aux Conseils d'Administration du Collège et du Lycée Victor Considérant, et participe à des échanges réguliers avec l'école et le collège Saint-Anatoile.

La situation sanitaire de cette année 2020 a eu un fort impact sur le fonctionnement des établissements scolaires de notre Ville. Les écoles Chantemerle, Olivet, Voltaire et leurs élèves ont dû s'adapter, la Commune a été quotidiennement à leur côté (notamment en renforçant les équipes chargées de l'entretien par le personnel des Thermes).



Annabelle BONDENET-GAUTHIER déléguée au Maire en charge des écoles

Dernièrement, la commune a doté tous les élèves du CP au CM2 de masques lavables confectionnés par un ESAT à LONS-LE-SAUNIER. Elle permet également aux écoles d'adhérer à l'ENT (Environnement Numérique de Travail), outil numérique de communication facilitant les échanges et les relations entre l'école/parents et élèves.

► Le service entretien des bâtiments communaux :

Afin d'assurer un accueil du public dans les meilleures conditions et un environnement de travail agréable pour les agents municipaux, les équipes d'entretien des bâtiments communaux ont un rôle de premier ordre qui s'est renforcé par les besoins sanitaires liés à la COVID.

Ces petites mains assurent donc l'entretien de tous les lieux accueillant du public : Mairie, Grande Saline, Fonds Ancien, Salle Notre Dame, Ateliers municipaux et écoles.

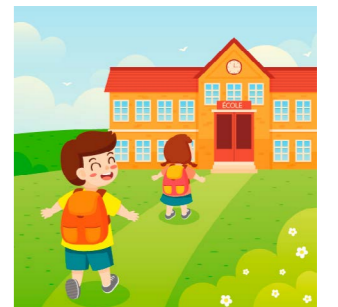
Agent en charge de ces dossiers : Charlène SEINGRY / ccas@mairie-salinslesbains.fr / 03 84 73 22 68

► Inscriptions scolaires

Les écoles publiques :

- Chantemerle et Voltaire pour les maternelles
- Olivet et Voltaire pour les primaires

Les inscriptions scolaires se font en mairie. Il vous suffira de vous présenter avec le livret de famille, une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois (pour les administrés de Bracon/Salins-les-Bains), de l'autorisation du maire pour les communes extérieures, du jugement en cas de séparation.



Agent en charge de ce dossier : Sandrine FONTA / mairie@mairie-salinslesbains.fr / 03 84 73 10 12

► Therma Salina

ThermaSalina a connu une activité amoindrie sur sa saison 2020 suite à la pandémie.

L'établissement aura été dans l'obligation de fermer ses portes à 2 reprises : du 15 Mars au 19 Juillet et du 31/10 à fin Décembre 2020.

L'établissement aura accueilli cette année 1020 curistes contre 3240 en 2019.

Cette fréquentation est dans la moyenne nationale de tous les établissements thermaux français.

Tout le secteur est véritablement touché par cette crise sanitaire.

Pour notre saison 2021, l'établissement a prévu de rouvrir ses portes le 1er février pour les cures thermales médicales (activité principale de l'établissement).

Les parties bassins et remise en forme rouvriront quand les conditions sanitaires le permettront.

Pour comprendre cette situation, l'établissement est confronté au respect de 5 protocoles sanitaires différents pour pouvoir continuer sa double activité :

- Protocole sur la cure thermique
- Protocole sur les piscines
- Protocole en esthétique
- Protocole sur les soins de remise en forme
- Protocole sur les règles d'hygiène et de sécurité du personnel

Lorsque l'on concentre toutes ces informations, il est impossible de respecter l'ensemble de mesures au sein d'une même structure.

Concernant la date de réouverture, celle-ci pourra être modifiée suivant l'évolution de la pandémie et les directives de l'Etat.

Il est important de signaler que les services de la Préfecture travaillent actuellement sur notre dossier et que nos élus locaux s'efforcent de trouver une solution au niveau national.

Actuellement, notre établissement ne perçoit aucune aide mais nous avons bon espoir que les démarches en cours aboutissent.



Alain BERTRAND - Adjoint au Maire en charge du Thermalisme

La mission de l'adjoint aux thermes est de porter avec le directeur les projets d'évolutions et de développement, de mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'équipe municipale et de porter ses projets à la commission des thermes et les proposer en débat au conseil municipal.

Pour les années à venir, si la situation économique nous le permet, nous étudierons plusieurs projets. Mais pour l'instant priorité à la stabilisation financière et à la finalisation du deuxième forage, indispensable à la sécurisation de notre alimentation en eau salée.

Par la suite, nous étudierons les possibilités d'agrandissement, afin de garantir à la clientèle de l'espace bien-être une qualité de prestation au niveau de ses attentes, dès lors que la fréquentation est à saturation, par l'aménagement d'un nouveau bassin, de sauna, hammam et vestiaires supplémentaires.

Les anciens thermes, dont la fragilité structurelle est avérée ont été, dans l'attente d'un diagnostic général de la structure, placés sous arrêté d'interdiction aux publics. En fonction des résultats, une réflexion sera menée par l'équipe municipale sur l'avenir possible ou pas de tout ou partie du bâtiment.

Nous restons aussi très attentifs aux règles de rejet de nos eaux thermales. Des réflexions seront menées afin d'évaluer les possibilités et méthodes de retraitement.

Directeur de Therma Salina - Fabrice LEBEAULT - 03 84 73 04 63 - accueil@thermes-salins.com

► La Grande Saline

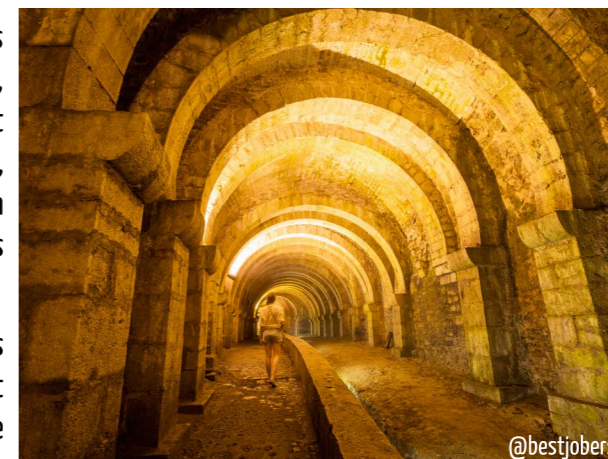
Vous connaissez tous la Grande Saline : vous passez devant, un membre de votre famille y a travaillé, ou vous l'avez déjà visitée. La Grande Saline est le témoin vivant de la production de sel en Franche-Comté, grâce à la présence de sources salées dans notre sous-sol. Pendant 1200 ans, les Salinois ont exploité l'or blanc qui a façonné l'économie et le visage de notre cité, faisant d'elle l'une des plus importantes de la Franche-Comté dès le Moyen-Age.

Après la fin de la production en 1962, la Grande Saline a été rachetée par la Ville et ouverte aux visiteurs dès 1968. Sa galerie souterraine grandiose et ses installations techniques uniques et en fonctionnement l'ont conduite à être classée aux Monuments Historiques (1971) et au Patrimoine mondial de l'UNESCO (2009).

Premier site touristique et culturel visité du Jura, la Grande Saline est l'un des fleurons du patrimoine franc-comtois. Ouverte toute l'année, week-ends et jours fériés compris, elle accueille 70 000 visiteurs par an venant de toute la France, mais aussi de l'étranger (Allemagne, Pays-Bas, USA, Japon...).

7 guides assurent les visites mais aussi des missions secondaires, essentielles au fonctionnement quotidien de la Saline : communication, conservation, boutique, médiation auprès des scolaires et des publics handicapés, programmation culturelle...

Car la Grande Saline n'est pas qu'un site touristique. En organisant chaque année une exposition temporaire et des concerts, des spectacles vivants, des visites thématiques ou encore des conférences, elle contribue à mettre en valeur les talents locaux. Ces animations se tournent notamment vers les Salinois et sont réparties dans l'année afin de proposer une programmation rythmée.



@bestjobers

Claude BOUVERET - Conseiller délégué en charge de la mise en valeur de la ville et de son patrimoine

Riche d'un passé remarquable SALINS conserve un patrimoine architectural exceptionnel pour une commune de 2700 habitants.

12 édifices publics classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques qu'il faut sauvegarder et entretenir sans parler des fontaines et lavoirs.

La Grande Saline par son attractivité contribue à la découverte de notre ville et favorise par le flux des touristes l'essor économique de la cité.

Salinois savez-vous que vous pouvez participer à faire connaître la Grande Saline à votre entourage.

Pour ce faire, devenez « Ambassadeur »

Une première visite payante vous donne droit à une carte d'« ambassadeur » et la gratuité pour les visites suivantes. Et si des amis ou des membres de votre famille vous accompagnent, vous pourrez les faire bénéficier d'un tarif réduit.

Alors, saisissez cette opportunité pour découvrir ou faire connaître la Grande Saline !

Directrice de la Grande Saline - Anne ACKERMANN - a.ackermann@grande-saline.com - 03 84 73 10 92

La Saline dispose également d'une boutique mettant en valeur les artisans locaux et les produits à base d'eau salée de Salins. Si caramels et chocolats remportent toujours un franc succès, on y retrouve aussi les produits de soin des thermes, des salières, mais aussi des jouets en bois Made in Jura, une librairie et une gamme de petits objets souvenirs. Une boutique ouverte donc aux Salinois qui voudraient (se) faire plaisir !

Parallèlement, la Saline développe son offre à destination des enfants, que ce soit pour des sorties en famille, avec la Rue vers l'or blanc organisée chaque mercredi des vacances, ou pour les scolaires. Ces actions sont accompagnées chaque année de projets éducatifs avec les écoles de Salins pour transmettre aux plus jeunes la mémoire de ce patrimoine exceptionnel.

La Grande Saline, ce sont aussi 1800 objets illustrant l'histoire et la richesse de la Ville. Ces œuvres se dévoilent sur notre site internet et sur les réseaux sociaux. Entre restaurations,

acquisitions et prêts dans les musées nationaux et étrangers, les collections de la Saline bougent et font connaître Salins hors de nos frontières !

Et même lorsque la Saline est contrainte de fermer, le travail continue ! Pendant les confinements, nous avons créé des outils de médiation pour faire découvrir la saline autrement : images à 360°, vidéos pédagogiques, livret-jeu, expériences à faire avec du sel, quizz, jeux... Une créativité débordante

pour ouvrir ce site incontournable au plus grand nombre (www.salinesdesalins.com/page-culture-chez-nous).

Pour découvrir toutes ces actions et suivre notre actualité, surveillez la presse et suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Développement économique et revitalisation

La revitalisation d'un centre-bourg c'est quoi ?

Monter un programme de Revitalisation peut prendre de multiples formes en fonction des besoins identifiés par une Collectivité. Résultat d'une vision à moyen terme, Salins-les-Bains a choisi de rendre attractif son territoire tant pour ses propres habitants que pour une politique d'accueil en faveur du tourisme.

Au travers de son opération « Salins 2025 » pour laquelle la municipalité dès 2014, avait répondu à un appel à projet national (parmi 54 Villes retenues) : cette démarche volontaire lui permet d'engager des partenariats avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et d'autres acteurs du développement économique. (Caisse des Dépôts, Anah...).

Un petit rappel des engagements partagés et qui nous mènent jusqu'en juillet 2022 : le renouvellement urbain, la qualité de l'habitat et le soutien au développement économique.

Concernant l'Habitat, il s'agit toujours de soutenir les propriétaires occupants ou bailleurs grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

- Si vous souhaitez réaliser des travaux chez vous pour améliorer votre confort tout en faisant des économies d'énergie (travaux d'isolation, de chauffage ou encore de ventilation ...),
- S'il devient nécessaire d'adapter votre logement face au vieillissement ou au handicap (adaptation de la salle de bains...),
- Si vous envisagez de rénover des logements locatifs pour améliorer le confort et réduire les charges de vos locataires,
- Ou encore, si vous souhaitez investir dans l'acquisition d'un immeuble dégradé au cœur de la ville de Salins Les Bains

pour le réhabiliter.

S'ajoutent aux subventions pour améliorer le confort de vos logements, les subventions pour embellir vos extérieurs : l'Opération «façades» mise en place depuis 2016, vous permet d'obtenir des aides pour ravalier vos façades : à chaque année, son secteur et son taux de subvention !

Le programme «Revitalisation» permet ainsi d'aider les Salinois tout en favorisant l'accueil de nouveaux habitants avec « la prime d'accueil ».



Concernant le Renouveau urbain, qui permet de mettre en valeur nos richesses patrimoniales dans les aménagements : la Furieuse et ses cheminements, le rempart « Barbarine », la Tour d'Andelot, la Visitation... des aides primordiales à l'investissement ont été engagées.

Enfin pour les projets liés aux activités économiques, la ville s'allie à l'intercommunalité, cependant, la commune demeure la porte d'entrée. Le premier interlocuteur pour les porteurs de projet, qui souhaitent s'installer ou développer une activité à Salins-les-Bains, est notre chargée de mission «revitalisation». Elle les redirige ensuite vers le bon service à l'intercommunalité pour assurer un meilleur soutien dans le montage de leur dossier.

Plus d'informations :

Site Mairie : www.mairie-salinslesbains.fr

Site Communauté de Communes : www.cc-coeurdujura.fr

Catherine BOHÈME - Déléguée au Maire en charge du développement économique

c.boheme@mairie-salinslesbains.fr



Et pour la suite : la Communauté de Communes Arbois – Poligny- Salins (CCAPS Cœur du Jura) monte actuellement un dossier qui permettra de faire profiter l'ensemble du territoire d'une opération de revitalisation (ORT). Salins les Bains, montrée en exemple grâce à son engagement dans ses opérations, vient également de bénéficier du Label « Petites villes de demain » avec un plan de relance spécifique dans le cadre de la stratégie nationale de cohésion des territoires. Parmi 1 000 autres projets retenus au plan national.

Une réelle opportunité pour renforcer notre action pour laquelle nous reviendrons auprès de vous pour partager les projets et relever ensemble ce prochain défi en faveur de la transition écologique et le meilleur soutien à nos acteurs économiques (maintien et développement des services, des activités commerciales, artisanales et touristiques, transformation du parc de logement et recyclage des friches urbaines, projet alimentaire territorial...)

Chargée de mission revitalisation - Laëtitia LENAIN - 03 84 73 24 42 - revitalisation@mairie-salinslesbains.fr

Direction générale des Services

Sous l'autorité et le contrôle du maire auquel il rend compte, le directeur général des services dirige et coordonne l'ensemble des services, prépare et met en application dans le respect du cadre juridique les délibérations, décisions et arrêtés de la collectivité. Il est garant de l'information des élus, et assure et coordonne la préparation et la rédaction des différents documents, études ou actes d'exécution nécessaires au bon fonctionnement du service public communal. Il participe à assurer la bonne gestion des ressources humaines et la bonne mise en œuvre du dialogue social, afin que les missions décidées par les élus soient correctement effectuées et que les agents soient le mieux possible dans leur quotidien professionnel. Il accompagne les élus dans la préparation et l'exécution du budget.

Cédric DIETRICH - c.dietrich@mairie-salinslesbains.fr - 03 84 73 76 22

L'assistante du Maire et du DGS

Elle assure la gestion administrative des réunions du bureau municipal et du Conseil Municipal : mise en page de la convocation et de l'ordre du jour, prise de note lors de ces réunions, réalisation des compte-rendus et leur diffusion, passage des délibérations au contrôle de la légalité.

Elle prend des RDV et suit l'agenda de M. le Maire

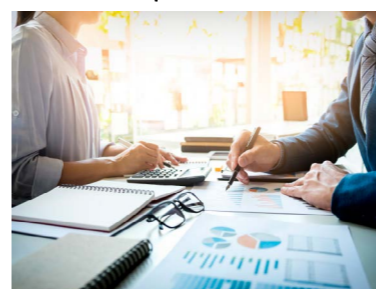
Elle s'occupe de la gestion du traitement du courrier



Lucie GIRARD - assistante@mairie-salinslesbains.fr - 03 84 73 84 78

La comptabilité

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'Agent chargé de la gestion comptable :



- Au titre de la gestion comptable de la collectivité, il participe à l'élaboration budgétaire en lien avec le DGS et en collaboration avec les élus et les différents services. Il assure l'exécution des budgets (budget principal et budget eau et assainissement) par le traitement comptable de l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, le suivi des budgets en lien avec les différents services, la gestion de la dette et de la trésorerie, ainsi que le suivi des relations avec fournisseurs, prestataires et la Trésorerie.

- Elle centralise les demandes de subventions des associations et lance les marchés publics.

Odile SIMON - adjointe au maire en charge des finances



Avoir une démarche budgétaire responsable passe par 3 grandes étapes :

- le Débat d'Orientation Budgétaire (image du budget prévisionnel, les axes de développement de l'année à venir),
- le compte administratif (le bilan de l'année écoulée),
- l'élaboration du budget et les Décisions Modificatives sont étudiés par la commission des finances et validés au Conseil Municipal.

Nathalie CHALUMEAU - comptabilite@mairie-salinslesbains.fr - 03 84 73 76 26

Les Ressources Humaines

Le Service Ressources Humaines gère le portefeuille d'agents de la Ville et Therma Salina (environ 100), tous statuts confondus (titulaires, contractuels, élus) et toutes filières confondues.

- Assure l'ensemble des processus du déroulement de la paie et des cotisations sociales mensuelles et annuelles de la Ville et Therma Salina, dans le respect des procédures RH et des dispositions législatives et réglementaires.

- Conseille, oriente les agents sur les 4 volets principaux : paie, absence, formation, carrière.

- Participe à l'élaboration du Budget et réalise un suivi de la masse salariale.

- Travaille en collaboration régulièrement avec les différents partenaires institutionnels, Centre de Gestion du Jura, Trésorerie, MNT, CNAS, Pôle Emploi, SOFAXIS, CPAM, CNRACL..

Delphine DUCHÈNE - rh@mairie-salinslesbains.fr - 03 84 73 76 28

Le Théâtre du Verseau

Le théâtre du Verseau est une troupe implantée à Salins les Bains depuis plus de 35 ans. Fondée par Yves Courty, parallèlement à la création de la section Théâtre du lycée Victor Considérant, elle est un lieu de recherche et de création pour des amateurs exigeants.



Touchant à tous les répertoires, la troupe présente chaque année au public de Salins les Bains et de la région un nouveau spectacle.

De Shakespeare à Vinaver, en passant par Musset, Tchekhov, Ionesco, Dürrenmatt, Levin, Beckett, Mouawad... la troupe explore aussi bien les classiques que les contemporains.

Encadrée par des metteurs en scène et des techniciens professionnels, elle expérimente des scénographies originales, et travaille dans l'exigence pour offrir au public des spectacles de qualité.

La troupe est soucieuse de participer à la dynamique culturelle de Salins les Bains et de son territoire. Soutenue par la municipalité, elle entretient des contacts, échanges, partenariats avec d'autres associations comme la Maison du Géant, Salins Pays du Livre ou les Urbaindigènes.

Dans le précédent numéro, vous aviez pu lire l'article sur le Soft volley dans lequel, nous avons proposé 2 dates découverte. Étant donné les conditions sanitaires et la fermeture du gymnase, elles n'ont pu être réalisées, bien entendu !

Voici 2 numéros afin que vous puissiez nous contacter. En espérant que nous aurons retrouvé une situation sanitaire confortable et que nous pourrons, dès lors, vous accueillir pour cette découverte.

SERGEANT Marie Laure 0651547306 / LOOP-FAFCHAMPS Audrey 0660214258



Le Badminton Salinois

L'association s'est créée en 2011 par un petit groupe de joueurs passionnés. Suite à l'agrandissement du gymnase de la CCPS, de nouveaux créneaux horaires ont permis au club de voir le jour. Depuis, il n'a cessé d'évoluer et aujourd'hui, c'est une association structurée qui a sa place dans l'offre sportive salinoise. Le badminton salinois propose des créneaux de jeux libres pour les adultes et une séance encadrée pour les jeunes. En l'absence d'entraîneur salarié, c'est autour d'un petit groupe de bénévoles que nous proposons une séance le jeudi soir aux jeunes de Salins et des alentours.

Sportif régulier ou occasionnel, débutant ou confirmé ? ... tous sont les bienvenus.

Le club se caractérise par deux constantes depuis sa création

- En adultes une équité entre hommes et femmes, sachant que le badminton est un des seuls sports olympiques où il existe une discipline qui les associe : le double mixte

- Il y a presque autant de jeunes que d'adultes soit environ 30 enfants.

Le club ne cesse de grandir, de s'améliorer et de proposer de nouvelles manifestations.

Après avoir accueilli chaque année une compétition jeune départementale, dès la deuxième année d'existence, nous avons organisé pendant trois années consécutives le championnat du Jura



jeunes et adultes de double mixte.

Depuis 6 ans nous organisons une compétition vétérans de double mixte qui a un franc succès et se termine par une fondue commune très conviviale !

Enfin, l'année dernière nous avons innové, car pour la première fois dans le Jura était proposée une nuit du badminton : le blackminton ! Le principe : jouer avec qui on veut, licencié ou non, dans une salle éclairée que par des UV et avec du matériel fluo. Nous avons dû malheureusement refuser du monde !

Le club n'est pas porté absolument vers la recherche de résultats, mais plus sur la notion de plaisir. Le badminton a cet avantage : être ludique même pour un débutant.

Nous avons en fonction des années une ou deux équipes qui participent aux interclubs départementaux.

Au-delà des effets de la COVID, nous sommes dans l'impasse en termes de développement :

- Le manque de bénévoles et de créneaux ne nous permet pas de proposer plus de séances pour les jeunes, nous sommes donc restreints dans le nombre des inscriptions.

- Trop petit, et économiquement limité, nous ne pouvons assumer un emploi qui permettrait de mieux encadrer les jeunes et proposer des séances aux adultes.

Comme pour tous les clubs, les bénévoles s'épuisent !

Pâtisserie Mathieu JACOULOT

Nous nous sommes installés en août 2019, c'est notre première boutique. Pour nous épauler une vendeuse et une apprentie nous accompagnent dans notre projet.

La pâtisserie Mathieu Jacoulot, ce sont des pâtisseries et des chocolats faits maison à partir de produits bruts. Nous proposons des pâtisseries réalisées uniquement avec des fruits de saison. La pâtisserie s'adapte donc au fur et à mesure du temps. Les produits que nous proposons sont fabriqués avec des produits de qualité et rigoureusement sélectionnés. "Pour moi le visuel compte énormément, mais le goût doit être à la hauteur du visuel".

Nous profitons de cet article dans ce bulletin municipal pour remercier tous nos clients. Tout d'abord, merci de nous faire confiance et d'être si nombreux à nous suivre et à nous encourager dans notre projet. Sans vous, rien ne serait possible.

Et un grand merci également pour votre engouement lors des fêtes de fin d'année.

Horaires d'ouverture :

Mardi-Samedi : 8h30-12h30 / 14h30-18h30

Dimanche Matin : 8h30-12h30

Pâtisserie Mathieu Jacoulot

46 rue de la République - 39110 Salins-les-bains

Tél : 0384730242 - mail : patisseriejacoulot@gmail.com



L'Étiopathie à Salins-les-Bains

L'A.E.F.C, l'Association Étiopathique de Franche Comté a vu le jour l'été dernier : elle a pour but de proposer aux franc-comtois une information sur l'étiopathie et un référencement des étiopathes de la région.

L'entente et la cohésion des praticiens locaux est à l'origine de ce projet qui a rapidement créé une émulsion collective, les poussant à organiser la première édition d'une formation professionnelle à Besançon le 19 novembre 2019. Réunissant une soixantaine de confrères venus de la France entière, ils ont pu discuter, débattre, et approfondir leurs connaissances lors de conférence visant à actualiser et à perfectionner les points fondamentaux du métier. Accompagné et soutenu par un médecin urgentiste et un neurochirurgien, eux mêmes conférenciers lors de ce séminaire, l'étiopathie s'inscrit dans le paysage médical actuel. Formation professionnelle qui sera reconduite tous les ans, si les conditions sanitaires le permettent bien évidemment..

Ponctuellement, **un cabinet est ouvert rue de la République**, apportant une alternative nouvelle au départ en retraite du docteur Michel Viard, dernier occupant des lieux.

Mais qu'est ce que l'étiopathie ?

L'art de soigner manuellement remonte à la nuit des temps. C'est

à Christian Trédaniel, son fondateur, que l'on doit cette méthode. Mais comme ce dernier le soulignait, l'étiopathie est l'héritière de cette longue voie du reboutement, qui depuis la préhistoire, a lutté pour se transmettre de génération en génération et survivre ainsi jusqu'à notre époque. L'étiopathie est une méthode d'analyse des phénomènes pathologiques présentés par les patients. La finalité de la méthode est d'identifier la cause du dysfonctionnement qui oblige le patient à consulter. La méthode utilisée par l'étiopathe s'inscrit dans une démarche scientifique cartésienne. Il se base sur



ses connaissances anatomiques, physiologiques, cliniques pour proposer une compréhension logique du mal dont souffre le patient. Lorsque la cause est déterminée, l'étiopathe applique une technique manuelle exclusivement, pour obtenir la normalisation du système défaillant. Cette approche méthodologique logique et rigoureuse permet également de parfaitement connaître les limites d'intervention de l'étiopathe. L'étiopathe est capable d'orienter les patients dont l'état nécessite

une prise en charge urgente médicale ou chirurgicale.

L'étiopathie pour qui ? L'étiopathe peut recevoir en consultation tous types de patients : du nouveau-né au sénior, de la femme enceinte au grand sportif.

Plus d'information sur <https://etiopathie-fc.fr/> / Tel : 03 84 37 82 10

L'Office Municipal des Sports

Dans ses statuts rédigés en date du 18 avril 1983, l'Office Municipal des sports de la ville de Salins-les-Bains précise qu'elle est une association régie par les dispositions de la Loi du 1er juillet du décret du 16 août 1901.

Cette association regroupe la quasi-totalité des clubs sportifs de la ville. A ce jour, elle compte 15 adhérents (environ 1500 sportifs de tout âge).

La mission première de l'OMS est d'être le représentant des clubs auprès de la Municipalité dans le cadre de la répartition de la subvention annuelle allouée aux associations sportives de la ville. Au-delà de ce critère financier, l'OMS se veut aussi être une force de proposition dans le domaine de la pratique sportive.

Tout au long de sa longue histoire, l'OMS a toujours milité pour soutenir et provoquer les efforts et initiatives qui tendent à répandre, encourager et développer la pratique sportive. Volet aujourd'hui disparu, le suivi médico-sportif.

Les Bureaux de l'OMS qui se sont succédé ont toujours su travailler de manière pertinente, respectueuse et réfléchie avec les Municipalités en place.

Profitez de ces lignes pour remercier et rendre hommage aux différents acteurs et défenseurs du sports Salinois qui ont su fédérer la grande famille du sport salinois depuis la création de

l'OMS.

La pratique sportive a toujours été encouragée entre les deux forts ; très prochainement, Bureau de l'OMS et Elus de la Ville de Salins se retrouveront, dans le strict respect des règles sanitaires, pour poser les premières idées d'un projet de journée dédiée aux différents acteurs sportifs de la ville.

Bureau de l'OMS : Raphaël Letourneur (Président), Paul Jeandot (Vice-président), Dominique Fèvre (Secrétaire), Delphine Duplan (Trésorière).

Clubs adhérents à l'OMS : Salins Jura Basket-Club, Triangle d'Or Jura Football, Pays de salins Volley-Ball, Gym Arc-en-ciel, Badminton salinois, Judo club salinois, Pétanque salinoise, Aïkido, Cyclo Club des 2 forts, Tennis club salinois, Entente Jura Centre Athlétisme, USEP du Pays de Salins, Association sportive du Lycée Climatique, association sportive Saint-Anatoile et Poupet vol libre.



HEUREUSE ANNÉE

Nous vous souhaitons à tous une année 2021 plus sereine et plus douce que l'année écoulée !

Nous vous informons ici des dernières décisions prises par le Maire et son équipe.

1. Annulation des journées de collecte pour la banque alimentaire les 27 et 28 novembre dernier par manque de bénévoles. La majorité s'est-elle vraiment donné les moyens d'organiser cette journée comme toutes les villes Jurassiennes alors que la précarité et la pauvreté explosent dans cette période de crise sanitaire ?

2. Achat de 9 lodges appartenant à la société qui exploitait le camping et programmation de travaux de mise en conformité de l'électricité : Emprunt de 100 000 € pour ces opérations. N'aurait-il pas fallu mener une réflexion complète pour avoir un véritable outil rénové et une véritable politique touristique plutôt que d'intervenir par-ci par-là et n'avoir qu'un outil vieux, désuet et peu attractif ?

3. Abandon du projet de rénovation de la rue des Barres. Ces travaux s'intégraient dans le projet global de valorisation de la Furieuse et prévoyaient le contrôle de l'assainissement, la réfection de la chaussée et l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable en résine. Cette rue est-elle en trop bon état pour décider de ne pas réaliser ces travaux ? Les véhicules ayant du mal à s'y croiser, n'est-elle pas source de dangers pour les piétons et les cyclistes ?

4. Annulation de la prime d'accueil pour les nouveaux habitants à Salins s'ils arrivent en tant que locataires. Si Salins perd des habitants elle perdra également ses commerces en centre-ville et une partie de ses écoles. Est-ce le souhait des Salinois pour leur ville ? N'est-ce pas encore une fois un retour en arrière de la dynamique mis en place lors du précédent mandat ?

5. Signature de la convention « Opération de revitalisation Territoriale ». Vu les résultats très encourageants de la politique de revitalisation « Salins 2025 » portée par Gilles Beder et son équipe, une convention sera signée pour étendre cette même politique sur tout le territoire de la communauté de communes. Surprenant pour une équipe qui n'a cessé de dénigrer les actions portées lors du précédent mandat.

Comme Monsieur le Maire, nous espérons un climat plus serein et une ouverture des débats réelles. Au fil du temps, nous constatons que nos propositions ne sont jamais entendues. Nous trouvons sincèrement dommage que nos 470 électeurs soient exclus des débats. Nous sommes loin de l'approche démocratique et de la proximité promises lors de la campagne.

Les élus de la minorité

Chères Salinoises, chers Salinois,

Six mois se sont écoulés depuis la dernière élection municipale. J'aurais aimé pouvoir dire qu'un vent nouveau souffle sur Salins.

Mais je crains que l'immobilisme, les mêmes vieilles recettes, éprouvées depuis de très nombreuses années qui ont conduit notre ville au déclin, ne ressurgissent.

J'ai la volonté que Salins se développe et c'est pour cela que je fais des propositions et des remarques que je veux constructives, tant au Conseil municipal que dans les commissions, lorsqu'elles se réunissent...

Je signale très régulièrement à l'équipe municipale les problèmes dont j'ai connaissance ou qui me sont transmis par des habitant-e-s de notre cité, on m'écoute poliment quelquefois, mais on ne m'entend pas. Pourtant des murs menacent de tomber, ou sont tombés, et sont dangereux.

Ne faut-il pas entretenir les chemins délaissés ? Un tracteur avec épareuse, d'un coût de 110 000 euros, a été acheté il n'y a pas très longtemps !

Ne faut-il pas s'occuper de nos sources et de nos fontaines qui, pour la grande majorité d'entre elles, ne coulent plus ?

Ne sont-elles pas un des attraits de la ville, cité thermale et touristique ? Tous ces menus travaux dont certains sont urgents sont bien évidemment du ressort et du devoir de la municipalité et peuvent être réalisés en interne au moindre coût.

Cela n'est qu'un petit exemple de l'atonie de la majorité.

Oui la COVID-19, comme d'ailleurs les autres villes, ne nous a pas épargnés,

Oui la situation financière de la ville n'est pas flamboyante avec, entre autres, la perte des recettes des Thermes.

Cette situation demande justement des idées innovantes, pour garder et développer des services de qualité aux habitants, pour préparer la sortie de crise, car nous sortirons de cette crise !

A-t-on des perspectives d'évolution ? Une vision stratégique pour les années à venir ?

Quel rebond pour la culture, l'environnement, l'économie sur notre territoire ?

Ne peut-on pas, par exemple, voter l'attribution sans condition de 50 % d'avance sur les subventions 2021, dès le conseil municipal de janvier, pour donner une trésorerie immédiate aux associations ?

Pour le moment on se contente de couper de beaux et vieux arbres sous prétexte qu'ils perdent trop de feuilles...

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très belle année 2021, une excellente santé surtout, du travail, et de retrouver très vite une vie sociale, familiale et culturelle.

Michel BUGADA

« Unissons-nous pour Salins »

allô mairie

Pour nous signaler un problème sur la voirie, les espaces publics ou une difficulté dans la ville.

Vous avez 3 possibilités :

• téléphoner au 06 88 73 45 94

• écrire à allo@mairie-salinslesbains.fr

• remplir un formulaire sur le site internet de la commune.

En cas d'urgence, **il faut privilégier les numéros habituels :**

15 : SAMU

17 : gendarmerie

18 : pompiers



Collecte alimentaire du Jura

Elle aura lieu les 22 et 23 janvier. Pour ceux qui souhaitent s'investir pour cet événement vous pouvez contacter Mme BOUILLET Françoise au 06 30 91 22 58



Maison France Services

Pour le site de Salins-les-Bains, l'accueil se fait désormais au 1er étage de la Tour des Mélincols, aux horaires suivants :

Lundi : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

Mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Mercredi : de 14h à 17h

Jeudi : de 9h à 13h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h



Pour les contacter :

09.82.81.49.03

franceservices.salins@cc-aps.fr



- 6 février : portes ouvertes à la Maison Familiale et Rurale de Blégnny
- 14 février : stage de danse «parent/enfant» avec Althaïr
- 21 février : championnat de badminton double mixte vétéran
- 6 mars : portes ouvertes à la Maison Familiale et Rurale de Blégnny
- 27 et 28 mars : championnat du Jura de pétanque doublettes seniors et jeunes / tête-à-tête féminin au boulodrome
- du 19 au 23 avril : stage de cirque avec le cirque Vaetvient, proposé par Althaïr
- du 23 au 25 avril : stage de peinture murale dans Salins avec Althaïr
- 1er et 2 mai : stage «yoga et body mind» avec Althaïr
- du 7 au 9 mai : événements culturels autour de la Ligne de Démarcation et du Grand Pernet
- du 13 au 15 mai : Festival «Chansons en Fête» à la Maison Familiale et Rurale de Blégnny
- du 21 au 23 mai : Salon Artisart - 1er salon des artisans d'art au Fort St André
- 23 mai : 36ème Montée du Poupet / Urban Trail de 10km et randonnée de 10km
- 6 juin : portes ouvertes à la Maison Familiale et Rurale de Blégnny
- 21 juin : Fête de la musique
- 26 et 27 juin : Fête du Faubourg Pasteur
- 26 et 27 juin : 17ème National doublette mixte de pétanque au Boulodrome
- 27 juin : régional doublette mixte de pétanque

sous réserve de conditions sanitaires favorables



ESPACE D'EXPOSITION DÉDIÉ AUX MÉTIERS D'ART

2021 / programme des expositions du 1er semestre

du 2 au 30 Mars

Les ateliers du Bocal

du 2 au 30 avril

Carte Blanche - arts graphiques

du 16 au 30 mai

Jeunes talents - présentation des travaux des élèves des filières professionnelles métiers d'Art

du 21 au 23 mai

Salon Artisart

du 2 au 30 juin

Un monde de papier

Contactez le Bocal

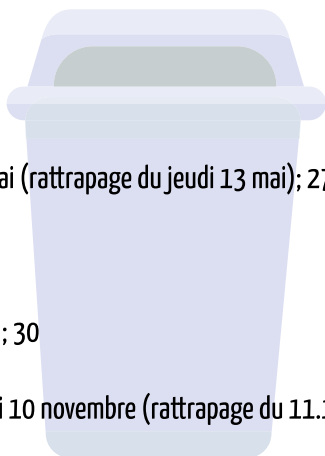
contact@galerielebocal.art

06 74 41 21 68

CALENDRIER 2021 - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF

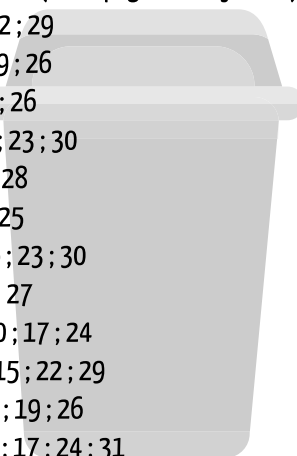
Collecte du bac de tri : le jeudi des semaines impaires

janvier : 07 ; 21
 février : 04 ; 18
 mars : 04 ; 18
 avril : 01 ; 15 ; 29
 mai : mercredi 12 mai (rattrapage du jeudi 13 mai) ; 27
 juin : 10 ; 24
 juillet : 08 ; 22
 août : 05 ; 19
 septembre : 02 ; 16 ; 30
 octobre : 14 ; 28
 novembre : mercredi 10 novembre (rattrapage du 11.11) ; 25
 décembre : 09 ; 23



Collecte du bac des ordures ménagères : tous les vendredis

mercredi 31 décembre (rattrapage du 1er janvier)
 janvier : 08 ; 15 ; 22 ; 29
 février : 05 ; 12 ; 19 ; 26
 mars : 05 ; 12 ; 19 ; 26
 avril : 02 ; 09 ; 16 ; 23 ; 30
 mai : 07 ; 14 ; 21 ; 28
 juin : 04 ; 11 ; 18 ; 25
 juillet : 02 ; 09 ; 16 ; 23 ; 30
 août : 06 ; 13 ; 20 ; 27
 septembre : 03 ; 10 ; 17 ; 24
 octobre : 01 ; 08 ; 15 ; 22 ; 29
 novembre : 05 ; 12 ; 19 ; 26
 décembre : 03 ; 10 ; 17 ; 24 ; 31



BACS COLLECTIFS ET GROS PRODUCTEURS

tous les jeudis matin

JOURS FERIES

jeudi 13 mai collecte avancée au mercredi 12 mai

jeudi 11 novembre collecte avancée au mercredi 10 novembre

tous les mardis et vendredis matin

JOURS FERIES

vendredi 1er janvier collecte avancée au jeudi 31 décembre